



POLITIQUE DE VALORISATION DES COLLECTIONS
BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

19 octobre 2006

UNE MISSION AXÉE SUR LE SAVOIR ET SA DIFFUSION

La Bibliothèque de l'Université Laval gère, diffuse et conserve les collections documentaires ainsi que les collections d'artefacts appartenant à l'Université.

Elle a pour mission d'appuyer l'enseignement et la recherche en mettant à disposition l'information ou les artefacts nécessaires à leur développement. Plus largement, elle veille également à la mise en contact des étudiants, chercheurs et professeurs avec le savoir par les outils d'accès à ces ressources qu'elle développe et fait connaître. Au cœur du savoir universitaire, elle constitue l'un des pivots majeurs de la médiation culturelle à l'Université.

Sa mission régionale reconnue dans la *Convention de développement universitaire institutionnel 2001* ouvre de nouvelles avenues de diffusion du savoir et de la connaissance en lien avec de nouveaux partenaires de la communauté.

UN CONTEXTE EN CONSTANT CHANGEMENT

L'augmentation exponentielle de la quantité d'information disponible, la multiplicité des accès à l'information ont créé un foisonnement au cœur duquel étudiants, professeurs, chercheurs ont parfois de la difficulté à se retrouver. Les modes de recherche ont évolués, les attentes des publics aussi. Cette situation a entraîné une méconnaissance globale des collections et parfois, pour les étudiants, une difficulté à créer du sens à partir de l'information repérée.

De plus, l'arrivée de l'information et de l'enseignement à distance ont créé l'isolement de chacun sans offrir de lieu de discussion et d'échange permettant l'ouverture et la découverte tant par la fréquentation de pairs que d'univers du savoir autre que la spécialité.

Depuis l'avènement de la technologie, la numérisation de l'information, le développement des multiples accès à l'information à distance et par Internet, les bibliothèques universitaires ont vu les modes de fréquentation et d'utilisation des collections se transformer au profit de l'accès à distance et parfois au détriment de la clientèle sur place. Par conséquent, il importe d'animer ce lieu du savoir qu'est la Bibliothèque en promouvant et valorisant le contenu et les échanges ainsi que l'utilisation et la diffusion des collections sur place.

La place de l'Université Laval dans la vie québécoise et son rôle dans la Cité induisent également une implication dans la diffusion du savoir au grand public.

DES COLLECTIONS RICHES ET DIVERSIFIÉES

L'Université Laval existe depuis 1852. Les collections de la bibliothèque remontent en partie à cette création et sont riches des expertises, champs d'excellence, dons des chercheurs et professeurs qui ont, au fil du temps, ajouté leur réflexion et leurs découvertes à l'état de la connaissance. La bibliothèque compte près de 5 millions de documents dont des imprimés, des livres rares, des microformes, des partitions musicales, des disques compacts, des diapositives, des photos, des cartes, des plans et photos aériennes....

Les collections d'objets et de spécimens relèvent également de la Bibliothèque. Elles offrent une diversité d'objets et spécimens reliées à l'enseignement tant de la biologie, des arts, de l'archéologie que des sciences. Ainsi les collections comprennent tant des œuvres d'art, des spécimens naturalisés, des objets archéologiques que des appareils scientifiques, des moulages en plâtre ou des maquettes.

UNE POLITIQUE DE VALORISATION DES COLLECTIONS

La bibliothèque de l'Université Laval inscrit sa politique de valorisation des collections à la jonction de la richesse de ses collections, des besoins de ses publics diversifiés et d'un contexte en changement profond.

UN BUT

Le but premier en est l'amélioration de la connaissance approfondie des collections par la communauté universitaire ainsi que l'optimisation de leur utilisation par les divers publics.

DES OBJECTIFS

Les objectifs poursuivis visent :

- L'augmentation de l'utilisation tant de la collection physique que numérique par la communauté
- L'augmentation de la fréquentation de la Bibliothèque
- La dynamisation de la Bibliothèque en créant un lieu de vie, d'échange et de savoir
- Une connaissance plus approfondie des collections de la part des publics
- L'amélioration de la diffusion du savoir et la découverte de contenus
- Une participation plus active dans la création de sens grâce aux ressources de la bibliothèque
- La participation active de la Bibliothèque de l'Université Laval aux activités culturelles de la communauté universitaire
- Le rayonnement de la Bibliothèque de l'Université Laval tant dans sa communauté qu'à l'extérieur de celle-ci
- Le positionnement de la Bibliothèque, grâce à ses collections, à titre d'atout majeur pour le choix de l'Université Laval tant pour l'enseignement, la recherche ou les études.

LES PUBLICS VISÉS

Selon la mission de la bibliothèque, la présente politique vise l'ensemble des publics desservis :

- Étudiants réguliers
- Clientèles estivales : apprentissage du français, touristes, congressistes...
- Étudiants potentiels
- Professeurs
- Chercheurs
- Employés
- Grand public
- Clientèle régionale qui recherche une information de niveau universitaire
- Étudiants de niveau primaire et secondaire

DES ORIENTATIONS

La politique de valorisation des collections s'appuie sur les valeurs, orientations et priorités suivantes:

- une approche transversale et multidisciplinaire afin de favoriser la découverte et l'ouverture
- la mise en valeur prioritaire des collections appartenant à la Bibliothèque et à l'Université Laval
- la valorisation des collections exceptionnelles acquises en don
- la valorisation de collections méconnues et sous-utilisées
- la mise en valeur des publications produites par les membres de la communauté universitaire ou par l'Université Laval,
- la valorisation des secteurs d'excellence de l'Université

Bibliothèque

- la création, au minimum une fois l'an, d'un espace de diffusion pour la relève en arts visuels
- le choix des thématiques est fonction de l'actualité, des grandes questions de société, de la présentation d'une vision globale.
- En période académique :
 - priorité à la valorisation des collections et aux activités de la Bibliothèque de l'Université Laval
 - expositions en provenance de l'extérieur selon la programmation disponible

LES MOYENS

Divers moyens seront utilisés afin d'atteindre les buts et objectifs visés et ce, selon les clientèles cibles, les sujets abordés, les budgets disponibles. Un budget annuel récurrent est accordé à cette activité.

- manifestations orales : colloques, débats, conférences, lectures, projections, rencontres d'auteurs
- expositions : sur place, itinérantes, virtuelles
- publications
- informations sur le site WEB de la bibliothèque et de l'Université (ex. : bande déroulante...)
- matériel complémentaire aux expositions (feuillelet...)

LES PARTENAIRES

La collaboration de partenaires aux diverses activités constitue un atout majeur tant pour le développement et la réalisation de l'exposition que pour le rayonnement et les communications. Les partenaires privilégiés sont les suivants :

- à l'interne :
 - les Archives
 - services internes de l'Université Laval
 - l'Association des diplômés
 - les départements, facultés, écoles, chaires et centres de recherche
- à l'externe :
 - les institutions muséales, culturelles et éducatives (telles le Musée de la Civilisation avec lequel la bibliothèque a déjà une entente, le Séminaire de Québec, la Bibliothèque Gabrielle-Roy...)

LES LIEUX D'EXPOSITION

La politique de gestion des lieux d'exposition expose et encadre l'utilisation et le développement des lieux d'exposition pour les besoins de la bibliothèque. Les principaux lieux d'exposition sont énumérés ci-dessous.

- Tous les étages Bibliothèque de Université par le biais de vitrines ou cimaises
- La salle d'exposition de la BSHS
- Le hall de la BSHS
- La salle d'exposition de la Bibliothèque scientifique
- Le hall de la Bibliothèque scientifique
- Le carrefour Japon
- Les pavillons
- Selon les événements, à l'extérieur du campus.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Les expositions préparées par la bibliothèque ou encore reçues de l'extérieur doivent répondre aux critères suivants :

- Mise en valeur des collections
- L'exposition correspond à un niveau de 1^{er} cycle universitaire. La présentation de l'exposition répond à des critères de qualité esthétique et professionnelle
- Le contenu est éducatif et d'intérêt pour la communauté universitaire
- Lorsque l'exposition est accompagnée de textes qui commentent les objets exposés, ceux-ci sont rédigés dans un excellent français
- Tout sujet controversé doit présenter tous les points de vue afin d'en donner une vision d'ensemble, riche, non tronquée et non partisane.
- Expositions en provenance de l'externe : sauf exception, seules les expositions présentées par les catégories de personnes ci-dessous sont recevables.
 - Membres de la communauté universitaire
 - Professeurs,
 - Étudiants
 - Employés
 - Diplômés
- Les expositions externes sont retenues sur dossier après analyse par un comité de sélection selon les mêmes critères que ci-dessus auquel s'ajoute l'absence de contenu commercial ou de propagande.
- La Bibliothèque se réserve le droit de retenir ou refuser toute demande d'exposition

MÉTHODOLOGIE

Les conditions d'exposition, les modalités d'enregistrement des documents exposés, les responsabilités des organismes prêteurs ainsi que le processus et les critères de sélection sont détaillés dans les annexes qui suivent.

ANNEXES

Annexe 1. CALENDRIER ET FRÉQUENCE DES EXPOSITIONS

Annexe 2. LE COMITÉ DE SÉLECTION : MANDAT ET COMPOSITION

Annexe 3. PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Annexe 4. CONTRAT-TYPE

Annexe 5. POLITIQUE DE GESTION DES LIEUX D'EXPOSITION

CALENDRIER ET FRÉQUENCE DES EXPOSITIONS

Les expositions ont lieu tout au cours de l'année, i.e. de septembre à août de l'année suivante. Il est entendu que les temps forts correspondent aux activités académiques.

Durée des expositions :

- ✚ La durée des expositions organisées par la Bibliothèque s'étendra sur une période minimale de quatre à six semaines.
- ✚ La durée des expositions proposées par des partenaires externes pourra être de plus courte durée pour s'ajuster aux besoins de la programmation et/ ou de la disponibilité des salles.
- ✚ Selon la taille, l'importance de l'exposition et de l'événement la Bibliothèque se réserve le droit de bloquer le calendrier pour une période dépassant celle des six semaines.

Fréquence des expositions organisées par la Bibliothèque :

- ✚ Considérant les différentes contraintes associées à l'organisation et à la tenue d'expositions dans les salles désignées, la Bibliothèque se donne comme objectif de réaliser deux activités par trimestre entre les mois de septembre et mai.
- ✚ Mais nonobstant ce droit, la Bibliothèque pourra juger opportun d'offrir, à l'occasion, ses espaces à ses partenaires externes au cours de cette période réservée. Aux deux activités par trimestre, peuvent s'ajouter des activités d'ordre promotionnel ou d'autres touchant une thématique régionale, nationale ou internationale.

Planification de la programmation :

Pour les dossiers externes :

- ✚ La date limite de remise des dossiers est fixée au 1er mars de chaque année.
- ✚ Le choix des dossiers externes est fixé au 15 avril.

Pour les expositions de la Bibliothèque :

- ✚ La programmation finale sera connue au 31 mai pour l'année débutant en septembre. Pour les dossiers de la bibliothèque, les projets et thèmes d'exposition sont soumis tout au fil de l'année. Cependant, le comité de sélection fera connaître le choix au 15 avril.

COMITÉ DE SÉLECTION DES PROJETS D'EXPOSITIONS

Le Comité de sélection des projets d'expositions relève du Comité de coordination de la Bibliothèque de l'Université Laval.

Mandat :

Dans le cadre de la politique de valorisation des collections, le comité a pour mandat de recevoir les projets d'expositions ; de choisir les projets parmi les projets reçus ; faire le suivi auprès des proposant ; de planifier la programmation annuelle selon le calendrier et la fréquence des expositions retenues ; de planifier le budget nécessaire tant à l'amélioration des infrastructures qu'à la réalisation des expositions.

Composition :

Le comité est composé de :

- ✚ un représentant de la Bibliothèque des sciences,
- ✚ un représentant de la BSHS,
- ✚ un représentant du domaine des arts,
- ✚ un représentant des livres rares,
- ✚ un représentant du Comité de coordination,
- ✚ la responsable des collections de l'Université,
- ✚ auxquels membres se joint un responsable de la valorisation des collections.

Fonctionnement :

Le comité se nomme un président pour deux ans qui est responsable d'assurer le suivi des dossiers et de voir à ce que tous soient traités avec diligence.

Le comité travaille étroitement avec le chargé des communications, les conseillers, la direction de chacune des Bibliothèques ainsi que le Comité de coordination.

PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Date limite de présentations des dossiers : 1^{er} mars

Dossiers internes :

Le dossier de l'exposant doit contenir les informations suivantes : nom de l'exposant, curriculum vitae récent, objectifs de l'exposition, description du projet, énoncé de la démarche artistique et, le cas échéant, photos, diapositives, illustrations et maquettes.

Prière de faire parvenir les dossiers au :

Comité de mise en valeur des collections
Secrétariat de la direction de la Bibliothèque
Bibliothèque de l'Université Laval
Pavillon Jean-Charles Bonenfant
Bureau 3183
Québec (Québec) G1K 7P4

Le choix des candidatures ou la réponse du comité se fera le 15 avril.

Exigences relatives aux propositions :

La Bibliothèque accorde la priorité à tout projet mettant en valeur ses collections, selon l'ordre suivant :

1. Les projets de la Bibliothèque.
2. Les projets issus des différentes facultés de l'Université Laval.
3. Les projets venant de l'extérieur de l'Université Laval.

Critères qui guideront le choix des propositions :

Les propositions sont retenues sur dossier après analyse par Comité de sélection et selon les critères suivants :

- ✚ La présentation de l'exposition répond à des critères de qualité esthétique et professionnelle.
- ✚ Le niveau de vulgarisation attendu pour le contenu de l'exposition correspond au 1^{er} cycle universitaire et peut s'adapter à divers types de clientèles.
- ✚ Le contenu est éducatif et d'intérêt pour la communauté universitaire.
- ✚ Lorsque l'exposition est accompagnée de textes qui commentent les objets exposés, ceux-ci sont rédigés dans un excellent français.
- ✚ Tout sujet controversé doit présenter tous les points de vue afin d'en donner une vision d'ensemble, riche et impartiale (non tronquée, non partisane, non biaisée).
- ✚ L'exposition ne comporte aucun objectif commercial, publicitaire ou de propagande.

La Bibliothèque se réserve le droit de retenir ou refuser toute demande d'exposition.

CONTRAT D'EXPOSITION

1. Nom des parties

L'exposant :

Adresse :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

ci-après nommé(e) « l'exposant »

et

La Bibliothèque de l'Université Laval

Pavillon Jean-Charles-Bonenfant

Québec (Québec) G1K 7P4

(418) 656-2131, poste XXXX

Télécopieur : (418) 656-XXXX

ci-après nommée « la Bibliothèque »

ici représentée par.....

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

2. Objet du contrat

2.1 La Bibliothèque met gratuitement à la disposition de l'exposant la ou les salles suivantes, pour la période du _____ au _____ inclusivement* :

- Salle d'exposition de la Bibliothèque des sciences humaines et sociales (Pavillon Bonenfant)
- Salle d'exposition de la Bibliothèque scientifique (Pavillon Vachon)
- Carrefour Japon (Pavillon Bonenfant)

2.2 En contrepartie, l'exposant s'engage à y présenter, au cours de la période ci-haut précisée, l'exposition dont il a préalablement soumis le projet à la Bibliothèque et qui s'intitule _____.

* La période réservée inclut une journée pour le montage de l'exposition, et une journée pour le démontage.

3. Sécurité

3.1 Les salles d'exposition de la Bibliothèque des sciences humaines et sociales et de la Bibliothèque scientifique sont situées à l'intérieur de leurs locaux et bénéficient de la surveillance du personnel sur place durant les heures d'ouverture. Aucune autre mesure de sécurité spéciale n'est garantie par la Bibliothèque pour ces salles.

3.2 Le Carrefour Japon est ouvert de X heures à X heures (tous les jours, du lundi au vendredi et de X à X le week-end). Compte tenu de sa localisation à l'extérieur de ses locaux, la Bibliothèque n'est pas en mesure d'assurer la surveillance au Carrefour Japon.

3.3 L'exposant prend à sa charge d'assurer la sécurité des objets ou documents qu'il met en exposition et pour lesquels il souhaite une protection additionnelle et dégage la Bibliothèque de toute responsabilité relativement au vandalisme, à la perte ou au vol d'éléments en exposition.

3.4 L'exposant doit transmettre à la Bibliothèque une déclaration de valeur des œuvres, objets et documents exposés en annexe du présent contrat.

4. Matériel et soutien technique

4.1 Le montage et le démontage de l'exposition est à la charge de l'exposant.

4.2 La Bibliothèque met à la disposition de l'exposant du matériel et un soutien technique pour l'assister lors du montage et du démontage de l'exposition.

5. Promotion et événements

5.1 La Bibliothèque s'engage à annoncer l'exposition dans sa programmation annuelle publiée dans son site web et à en faire la promotion selon les moyens qu'elle juge appropriés.

5.2 L'exposant peut, à ses frais, se charger de la réalisation d'un vernissage, d'activités de promotion ou d'événements, en accord avec la Bibliothèque, et dans le respect du cadre réglementaire qui s'applique.

5.3 L'exposant accorde à la Bibliothèque le droit de photographier en partie ou en totalité l'exposition, ou les œuvres exposées et autorise cette dernière à utiliser les photos aux fins de promotion de l'exposition et de la Bibliothèque, ou aux fins d'archives.

- oui
 non

6. Signatures

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) ORIGINAUX:

L'exposant : _____

La Bibliothèque : _____

À Québec, ce _____ du mois de _____ 200_.

POLITIQUE DE GESTION DES LIEUX D'EXPOSITION
Bibliothèque de l'Université Laval

19 octobre 2006

But

Une meilleure exploitation des lieux d'exposition gérés par la Bibliothèque de l'Université Laval (BUL) ;

Objectifs d'utilisation des locaux

1. S'assurer que les lieux d'exposition de la Bibliothèque sont appropriés à la tenue d'expositions.
2. améliorer les infrastructures et tendre à respecter les normes et standards muséologiques.
3. Faciliter le montage et le démontage d'expositions en s'assurant que les exposants, que ce soit à l'externe comme à l'interne, disposent du matériel nécessaire.
4. Promouvoir la Bibliothèque et ses collections par l'utilisation des locaux pour des événements externes.

Brève description des lieux d'exposition et du matériel disponible

- a) Salle d'exposition de la Bibliothèque des sciences humaines et sociales (Local 1182, pavillon Jean-Charles Bonenfant)

Salle d'environ 19' x 24' située dans une aire de passage au 1^{er} étage de la bibliothèque, face au comptoir de prêt. On y accède par escalier ou par ascenseur.

Les portes et une partie des murs qui les bordent de chaque côté sont vitrées. Tous les murs disposent d'un système d'accrochage sur rail. Une certaine quantité de chaînes de différentes longueurs est à la disposition des exposants ainsi qu'une quinzaine de projecteurs s'accrochant sur des rails au plafond. Un appareil visible sur un mur permet de varier l'intensité de l'éclairage. Deux portes étroites ouvrent sur des espaces de rangement permettant l'entreposage d'emballage ou d'autre matériel.

- b) Salle d'exposition de la bibliothèque scientifique (Local 12, pavillon Alexandre Vachon)

Située à l'intérieur de la bibliothèque scientifique, cette petite salle de 8' x 13' a récemment été convertie en salle d'expositions thématiques irrégulières. On n'y retrouve aucun appareil d'éclairage de type « projecteur » ni aucun système d'accrochage sur rail. Pour le moment, des vitrines mobiles sont disponibles.

- c) Carrefour Japon

Situé au niveau 00 du Pavillon Jean-Charles Bonenfant, le Carrefour Japon est constitué de trois petites salles fermées à clé : la salle 00402 mesure 24' x 9', la salle 00168 mesure 24' x 9' et la salle 00400 est constituée de trois sections dont deux peuvent être utilisées lors d'expositions. Ces deux sections mesurent respectivement 12' x 12' et 13' x 10'. Fait à noter, il serait également

possible d'exploiter les corridors menant aux salles, bien que ceux-ci ne soient pas fermés à clé et surveillés.

d) Aires d'exposition supplémentaires

- a) Au premier étage de la Bibliothèque des sciences humaines et sociales:
Ces aires se retrouvent au 1^{er} étage de la bibliothèque générale. Outre l'espace occupé par la salle, il est envisageable d'utiliser comme espace d'exposition le mur extérieur de la salle du côté des ascenseurs, une portion du mur situé en face de l'escalier de circulation vers les étages, et l'espace mural attenant au comptoir du prêt entre bibliothèques. Ces surfaces seraient idéales pour l'accrochage de grands tableaux. Par contre il n'est pas improbable que d'autres surfaces tout autant propices à l'exposition d'œuvres puissent être identifiées.
- b) Et ailleurs dans la Bibliothèque des sciences humaines et sociales :
Mur de la Section de droit, mur du secteur Art et Musique et mur de la Cinémathèque.

Sécurité des lieux d'exposition

A l'exception du Carrefour Japon, tous les lieux d'exposition mentionnés ci-dessus profitent de leur situation à l'intérieur même de la bibliothèque. La présence du personnel au comptoir de prêt ou les caméras de surveillance à la sortie assurent une sécurité relative. L'usage régulier de bandes métalliques appliquées sur les objets exposés est un outil supplémentaire offert aux exposants.

La Bibliothèque n'offre pas les services d'un agent de sécurité. Si un service de surveillance s'avérait nécessaire, l'exposant s'engage à en assumer les frais.

Responsabilités

L'exposant reconnaît être responsable des objets et des œuvres exposés et de tout matériel utilisé pour les exposer. La Bibliothèque et/ou l'Université ne peuvent en aucun cas être tenues responsables du vandalisme, des pertes ou des vols qui peuvent survenir durant l'exposition.

Afin d'éviter tout litige en cas de vol, perte ou vandalisme, l'exposant doit signer une entente reconnaissant sa responsabilité envers le matériel et les objets exposés et fournir une déclaration de la valeur des objets exposés avant la tenue de l'événement.

Disponibilité des salles d'expositions

Les deux salles d'exposition et les lieux d'exposition supplémentaires sont disponibles toute l'année.

Présentation d'un projet d'exposition

Toute personne intéressée à exposer dans un lieu géré par la BUL doit présenter un dossier au comité de mise en valeur des collections, responsable de la programmation des expositions.

Vernissages, lancements et autres événements promotionnels

De tels événements sont possibles. L'horaire doit cependant tenir compte des besoins de la bibliothèque.

Personne responsable des lieux d'exposition

Tout projet doit être remis au responsable des lieux d'exposition et membre du comité de mise en valeur des collections.

Cette personne responsable est la seule qui communique avec les exposants. C'est également elle qui leur remet la documentation et l'information pertinentes à la bonne tenue de leur exposition.

Carrefour Japon

La clé du Carrefour est au secrétariat de la direction de la BUL. Les trois salles du Carrefour peuvent être verrouillées cependant, l'exposition d'objets de valeur est à éviter vu la fragilité des portes (constituées de lattes de bois) et l'absence de surveillance.

Les salles

○ Local 00168

Dimensions : 24' x 9'

Description : Salle rectangulaire qui sert actuellement de lieu d'entreposage pour des chaises, tables et boîtes de livres. Les murs sont en béton, sans fenêtres, et l'éclairage est assuré par des néons.

○ Local 00400

Dimensions : 12' x 12'

10' x 13'

Description : Salle comprenant trois sections dont une section centrale, éclairée par des néons. Une section carrée est située à droite de la section centrale : on y retrouve une table et des tatamis. Cette salle comporte une garde-robe (remplie). Très peu d'éclairage, lequel est assuré par des néons dans la partie centrale.

La troisième section, située à gauche de la section centrale, est faite de telle façon qu'on ne peut y circuler aisément.

Dans toutes les sections de cette salle, on dispose de très peu d'espace pour accrocher des tableaux (ou autres) aux murs. Cependant, il serait possible d'y présenter des sculptures ou autres objets.

○ Local 00402

Dimensions : 24' x 9'

Description : Salle rectangulaire dont les murs sont en béton, un de ces murs étant occupé par un tableau de porcelaine.

L'éclairage, assuré par quelques néons, est tamisé.

Une grande table occupe la quasi-totalité de l'espace. Le plafond permettrait d'accrocher des objets puisqu'il est constitué de pièces de bois décoratives.

Les couloirs

Il serait également possible d'exploiter les couloirs menant aux différentes salles. Cependant, des réparations seraient à faire sur certains murs, de même que la peinture.

Enfin, certains murs, constitués de papier et de bois, devront être réparés, le papier ayant été déchiré.